



Rapporteur : Mme ROUSSET

N° CP\_2025\_0384

16 - Economie sociale et solidaire

## Partenariats en économie sociale et solidaire

Le 7 juillet 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h39.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 7 novembre 2024 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2025 relative au vote du budget primitif ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 22 avril 2025 relative aux avenants des conventions de financement des acteurs de l'économie sociale et solidaire en Ille-et-Vilaine ;

## Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine porte une politique ambitieuse de l'économie sociale et solidaire, orientée vers les territoires les plus fragiles (en milieu rural et en quartier prioritaire au titre de la politique de la ville), favorisant l'émergence de projets collectifs d'utilité sociale et ancrés sur les territoires. Une attention particulière est portée à la promotion des dynamiques participatives territoriales et au soutien à l'accès aux services essentiels, notamment en milieu rural.

### **Favoriser l'accès aux commerces de proximité**

Depuis plusieurs années, le Département, aux côtés des acteurs de l'ingénierie de l'économie sociale et solidaire (collectif Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, pôles de l'économie sociale et solidaire et Trajectoires AGiles en Bretagne), porte une attention particulière au développement des commerces de proximité en impulsant une offre d'ingénierie adaptée.

Le Département souhaite aujourd'hui renforcer cette offre d'ingénierie en proposant un accompagnement spécifique pour sécuriser les porteur.euses de projet d'activités de transformation et de distribution dans l'alimentation. L'objectif est de contribuer à structurer la filière de l'alimentation durable, de proposer des mutualisations adaptées au secteur afin de développer et / ou pérenniser des petites activités et de créer un parcours d'accompagnement adapté.

Le Mouvement pour une alimentation coopérative humaine et écologique, construit avec Trajectoires AGiles en Ille-et-Vilaine et la coopérative d'activités et d'emploi Elan Créateur, est un modèle coopératif d'accompagnement et de structuration des commerces alimentaires de proximité, en particulier dans les centres-bourgs. Son ambition est de bâtir un système solidaire et mutualisé permettant à des commerçants indépendants – souvent isolés – de bénéficier de services partagés concrets (gestion, approvisionnement, outils numériques, accompagnement administratif, ressources humaines...) tout en favorisant l'émergence, la consolidation et la relocalisation des activités alimentaires de proximité.

Dans un contexte de crise du bio et des circuits courts, ce dispositif vise à renforcer la résilience des commerces de bouche, essentiels au maillage territorial et à l'économie locale. En recréant des économies d'échelle, il permet de pérenniser des emplois non délocalisables et de renforcer l'accès à une alimentation locale de qualité pour les habitant·es, même dans les zones rurales fragilisées.

Il est proposé d'apporter un soutien financier afin d'expérimenter cette nouvelle offre d'ingénierie spécialisée pour un montant de 10 000 euros.

### **Garantir un accompagnement économique social et solidaire de proximité**

Depuis trois ans, le collectif Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire - Pôles de l'économie sociale et solidaire et Trajectoires AGiles en Bretagne travaille à la construction d'un scénario de regroupement avec l'ambition renforcée de développer la Bretagne par l'économie sociale et solidaire. En septembre 2024, 21 des 23 structures ont adopté le scénario de groupement de développement territorial, soit pour l'Ille-et-Vilaine la création du groupement territorial de l'économie sociale et solidaire d'Ille-et-Vilaine.

En mars 2025, Réso Solidaire (assurant les missions de pôle d'économie sociale et solidaire pour le Pays de Rennes) a choisi, en Assemblée générale, de ne pas rejoindre ce groupement. En coopération avec l'ensemble des acteur.rices du territoire, et afin de proposer une couverture territoriale en matière d'ingénierie, le groupement territorial de l'économie sociale et solidaire d'Ille-et-Vilaine a formulé les propositions suivantes :

- mener une phase de préfiguration d'un nouveau pôle d'économie sociale et solidaire pour le Pays de Rennes dans le cadre de la réorganisation régionale, rattaché au groupement territorial économie sociale et solidaire d'Ille-et-Vilaine ;

- assurer de manière transitoire certaines fonctions socles attendues d'un pôle d'économie sociale et solidaire pour le Pays de Rennes.

Conformément aux orientations prises par le Département, à savoir qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, date de mise en œuvre fonctionnelle du groupement territorial de l'économie sociale et solidaire d'Ille-et-Vilaine, les financements du Département, de la Région Bretagne et de Rennes Métropole seront destinés aux structures intégrant ce groupement pour soutenir sa création, puis à cette structure elle-même à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, il est proposé d'attribuer au groupement territorial de l'économie sociale et solidaire d'Ille-et-Vilaine, une subvention pour la préfiguration du pôle d'économie sociale et solidaire du Pays de Rennes d'un montant de 4 000 euros.

### **Poursuivre le partage d'expériences au service de l'innovation territoriale**

La politique d'économie sociale et solidaire du Département est reconnue à l'échelle nationale pour son caractère innovant. Elle s'enrichit des échanges entretenus avec de nombreux partenaires en France et à l'étranger, et notamment ceux du territoire de l'Outaouais (Québec) depuis plusieurs années. Ces échanges ont déjà permis la transposition en Ille-et-Vilaine de certains projets québécois tels que les coopératives jeunesse de services ou la coopérative funéraire par exemple.

En octobre 2025 se tiendra à Bordeaux le forum mondial de l'économie sociale et solidaire réunissant plus de 4 000 participant.es venu.es des 5 continents. Cette rencontre internationale est une occasion exceptionnelle d'enrichir notre partage d'expériences avec des partenaires français et étrangers.

C'est pourquoi, le Département souhaite, en amont du forum mondial, soutenir la participation de partenaires bretonnés et québécois, voire d'autres partenaires internationaux (belges, coréens, espagnols) à des temps d'échanges sur des projets innovants au service du développement des territoires.

Le Département, lauréat de l'appel à projets du fonds franco-québécois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, permettant une prise en charge de 50 % du budget du projet, a choisi le groupement territorial de l'économie sociale et solidaire d'Ille-et-Vilaine comme opérateur pour la mise en œuvre de cette coopération.

### **Décide :**

**- d'attribuer une subvention de 10 000 euros au Mouvement pour une alimentation coopérative humaine et écologique, dont le détail figure en annexe 1 ;**

**- d'attribuer une subvention de 4 000 euros au groupement territoriale de l'économie sociale et solidaire d'Ille-et-Vilaine au titre de la préfiguration du pôle d'économie sociale et solidaire du Pays de Rennes, dont le détail figure en annexe 1 ;**

**- d'attribuer une subvention de 3 450 euros au groupement territoriale de l'économie sociale et solidaire d'Ille-et-Vilaine au titre de la mission d'opérateur pour la mise en œuvre de la coopération franco-québécoise, dont le détail figure en annexe 1 ;**

**- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le Mouvement pour une alimentation coopérative humaine et écologique, jointe en annexe 2 ;**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le groupement territorial de l'économie sociale et solidaire d'Ille-et-Vilaine, jointe en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions et tout document relatif à ces dossiers.

**Vote :**

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : M. GUIDONI

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
8 juillet 2025  
ID: CP\_2025\_0384

Pour extrait conforme